

Union particulière pour l'enregistrement international des marques (Union de Madrid)

Assemblée

**Quarante-huitième session (28^e session extraordinaire)
Genève, 22 – 30 septembre 2014**

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA BASE DE DONNÉES SUR LES PRODUITS ET SERVICES DU SYSTÈME DE MADRID

établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de présenter un rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration de la base de données contenant les indications acceptables des produits et des services aux fins des procédures applicables en vertu du système de Madrid (ci-après dénommée "base de données des produits et services du système de Madrid" ou "base de données MGS").
2. En septembre 2009, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé un projet d'une durée de deux ans visant à construire la base de données MGS, comme indiqué dans le document MM/A/42/3, ainsi qu'un financement d'un montant de 1,2 million de francs suisses prélevé sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid pour sa mise en œuvre prévue durant l'exercice biennal 2010-2011 (voir le paragraphe 28 du document MM/A/42/4). Cinq rapports sur l'état d'avancement des travaux ont déjà été présentés à l'Assemblée de l'Union de Madrid (voir les documents MM/A/42/3, MM/A/43/2, MM/A/44/3, MM/A/45/2 et MM/A/46/2).
3. Le 1^{er} janvier 2012, le projet de base de données MGS est passé en mode opérationnel, ce qui signifie que l'appui opérationnel permanent est depuis lors financé par le budget ordinaire.

4. Le présent document fait le point sur l'évolution de la base de données MGS depuis le précédent rapport sur cette question (voir le document MM/A/46/2 Rev.), à savoir pendant la période comprise entre le 1^{er} juin 2013 et le 30 mai 2014.

RÉSULTATS OBTENUS

5. On se souviendra que, le 1^{er} mai 2013, une nouvelle version du Gestionnaire des produits et services de Madrid (MGS) a été déployée sur le site Web public de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) avec les caractéristiques suivantes :

- l'adjonction de cinq interfaces linguistiques, à savoir chinois simplifié, chinois traditionnel, japonais, norvégien et turc;
- une fonction de traduction élargie permettant la traduction à partir et à destination des 15 langues existantes (pour autant que les traductions dans les langues cibles aient été fournies par les offices concernés);
- une nouvelle fonction intitulée "vérification de l'acceptation par la partie contractante désignée" permettant de savoir si les indications sont acceptées par les parties contractantes participant à la base de données MGS. Les informations affichées permettent à un déposant de savoir si certaines indications acceptées par le Bureau international sont rejetées par une partie contractante et entraîneraient la communication d'un refus provisoire de la part de celle-ci.

6. Il convient en outre de rappeler que les traductions intégrées dans la base de données MGS dans des langues autres que les trois langues de dépôt du système de Madrid ainsi que les informations relatives à l'acceptation des indications sont obtenues dans le cadre de la coopération avec les offices nationaux. À cet égard, le Bureau international a établi de nouveaux accords de coopération concernant la base de données MGS avec les offices nationaux suivants qui ont demandé à participer au projet depuis le 1^{er} mai 2013 :

- l'Office de la propriété intellectuelle de la République de Serbie (IPO)
- le Service d'État de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (SIPS) et
- l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI).

7. Pour une meilleure compréhension des chiffres présentés dans les annexes I et II mentionnées ci-dessous (voir les paragraphes 9 et 10), il convient également de rappeler que la base de données MGS est structurée de la même manière que la liste alphabétique des produits et services de la classification de Nice, dans laquelle les indications synonymes sont regroupées par "concepts" ayant chacun un numéro d'identification unique. L'avantage de grouper les indications de produits et services par concepts est triple :

- les offices nationaux qui traduisent les indications dans leur langue nationale ne sont pas tenus de fournir plus d'une traduction par concept, ce qui réduit considérablement le volume de traduction;
- le nombre de doublons parmi les traductions est réduit étant donné que toutes les langues ne peuvent rendre de manière précise les nuances existant en anglais (la langue centrale de la base de données); et
- le système avertit les utilisateurs lorsqu'ils choisissent des indications synonymes dans la liste des résultats.

DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

8. De nouvelles interfaces linguistiques ont été établies en coopération avec les offices nationaux respectifs :

- l'interface en langue serbe a été publiée en mars 2014,
- l'interface en langue coréenne a été publiée en mai 2014,
- l'interface en langue ukrainienne était en phase initiale de conception en mai 2014.

9. L'annexe I présente le contenu de la base de données MGS en termes de volume de données par langue, telle qu'elle était publiée en mai 2014 sur le site Web de l'OMPI.

10. L'annexe II donne un aperçu des taux relatifs de traduction des concepts dans les différentes langues de la base de données. Il convient de noter que le taux de traduction dans les langues autres que celles du système de Madrid dépend de l'avancement du processus de traduction mené par les offices nationaux coopérants.

VÉRIFICATION DE L'ACCEPTATION DES INDICATIONS FIGURANT DANS LA BASE DE DONNÉES MGS

11. L'annexe III donne un aperçu des "taux de remplissage" relatifs de la base de données MGS en ce qui concerne l'acceptation des indications par les parties contractantes pouvant être consultées au moyen de la fonction "vérifier l'acceptation par la partie contractante désignée". Depuis le 1^{er} mai 2013, le nombre de pays pouvant être sélectionnés au moyen de cette fonction a été porté à 19, avec l'adjonction des trois nouveaux pays participants ci-après :

- Bélarus,
- Serbie et
- Ukraine.

12. Il convient de noter que les informations relatives aux indications acceptées ou non par les 19 parties contractantes participantes proviennent de diverses sources :

- les données communiquées directement par les offices nationaux qui ont traduit les indications figurant dans la base de données ou ont vérifié l'acceptation ou le refus de chaque concept anglais;
- la liste harmonisée des produits et services TM5 – ID, à laquelle contribuent actuellement les quatre offices suivants : Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI), Office des brevets du Japon (JPO) et Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO);
- la liste des indications de produits et services acceptables du KIPO; et
- le Manuel des indications acceptables de produits et services de l'USPTO.

AUTRES RÉSULTATS OBTENUS AU PREMIER SEMESTRE DE 2014

13. Le 1^{er} janvier 2014, la base de données MGS a été mise en conformité avec la version 2014 de la dixième édition de la classification de Nice. Les mises à jour ont été intégrées dans les 14 langues disponibles en ligne à ce stade.

14. Compte tenu de l'harmonisation au niveau européen de l'acceptation des "indications générales" extraites des intitulés de classes de la classification de Nice, tous les pays participants ont accepté de communiquer leur position quant à l'acceptation de ces indications afin que la base de données MGS puisse fournir des informations utiles à cet égard à partir de janvier 2014.

15. À compter du mois d'avril 2014, la fonction "vérifier l'acceptation par l'OMPI" a été étoffée moyennant l'utilisation de nombreuses descriptions de produits et services réputées acceptables aux fins de l'examen opérationnel des demandes internationales au Bureau international (c'est-à-dire, acceptables pour "usage interne") mais qui ne sont pas suggérées dans les fonctions parcourir et rechercher de la base de données. Avec l'adjonction d'un nombre croissant de ces descriptions "à usage interne" à l'avenir, la base de données sera progressivement alignée sur la politique du Service d'enregistrement de Madrid en matière d'examen de la classification.

16. Suite aux discussions tenues avec le JPO et le KIPO, l'affichage dans la base de données MGS des codes de groupes similaires utilisés respectivement au Japon et en République de Corée est en préparation. Ces codes sont associés aux groupes de produits ou services réputés similaires les uns aux autres dans le cadre de l'examen des demandes d'enregistrement de marques et sont organisés sous forme d'arborescence hiérarchique adaptée aux recherches par similitudes dans les bases de données respectives relatives aux marques. Les déposants au Japon et en République de Corée sont encouragés à se reporter à ces codes avant de déposer une demande d'enregistrement de marque afin de rechercher l'existence de marques enregistrées semblables.

POURSUITE DE L'ENRICHISSEMENT DE LA BASE DE DONNÉES MGS

VÉRIFICATION DE L'ACCEPTATION PAR LES OFFICES NATIONAUX

17. L'annexe IV contient la liste des parties contractantes du système de Madrid classées en fonction du nombre de refus provisoires émis en 2013.

18. La coopération entre le Bureau international et les parties contractantes mentionnées dans cette liste visant à accroître les données relatives à l'acceptation des indications qui figurent dans la base de données MGS mettra à la disposition des déposants qui utilisent le système de Madrid des informations très utiles aux fins du dépôt international. En particulier, les déposants qui utilisent la base de données MGS pour composer une liste de produits et services et vérifier son acceptation sauront à l'avance si certaines indications sont de nature à provoquer un refus provisoire de la part des pays qu'ils désignent.

19. Au cours du premier semestre de 2014, l'USPTO a achevé son examen de la liste alphabétique des produits et services de la classification de Nice afin que le refus par les États-Unis d'Amérique d'environ 30% des indications figurant dans cette classification puisse être affiché dans la base de données MGS. Compte tenu de l'importance de la liste alphabétique de la classification de Nice pour les déposants, et bien que cette liste ne représente qu'un quart des données figurant dans la base MGS, l'affichage de ces rejets dans la base de données MGS donne des informations précieuses visant à limiter le nombre de refus provisoires émis par l'USPTO. L'USPTO est également convenu de vérifier l'acceptation des autres parties de la base de données les plus pertinentes pour les désignations des États-Unis d'Amérique.

20. En février 2013, le Mexique a adhéré au Protocole de Madrid et, en fin d'année, il se classait déjà au seizième rang en termes de nombre de désignations dans les demandes internationales. C'est pourquoi, l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) a demandé à coopérer avec le Bureau international pour vérifier son acceptation des produits et services

proposés dans la base de données MGS afin de limiter le nombre de refus provisoires susceptibles d'être émis par l'IMPI.

21. Par ailleurs, la République de Corée et la Serbie continueront de vérifier leur acceptation des indications figurant dans la base de données MGS parallèlement au processus de traduction qu'elles ont engagé.

INTÉGRATION DE NOUVELLES INDICATIONS DE PRODUITS ET SERVICES

22. Afin de rendre la base de données MGS aussi utile que possible pour les déposants de demandes internationales et nationales, celle-ci continuera d'être enrichie au moyen d'indications de produits et de services extraites de différentes sources et soigneusement examinées avant leur intégration. Les principales sources à prendre en considération en 2014 sont les suivantes :

- le Registre international des marques, à partir duquel les indications fréquemment utilisées peuvent être extraites de manière périodique;
- la liste harmonisée TM5 ID des indications anglaises de produits et de services découlant de la coopération entre le JPO, le KIPO, l'OHMI et l'USPTO;
- les listes nationales de produits et de services communiquées par les offices nationaux des pays suivants : Allemagne, Chine, Japon, République de Corée, Suisse et pays membres de l'ASEAN;
- les registres de marques nationaux des pays coopérant avec l'OMPI dans le cadre du projet de base de données mondiale sur les marques, et dont les indications fréquemment utilisées qui ne figurent pas encore dans la base MGS seront examinées en vue de leur éventuelle intégration. Des indications fréquentes ont déjà été extraites des registres nationaux de l'Australie, d'Israël, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de Singapour et de la Suisse.

UTILISATION DE LA BASE DE DONNÉES MGS EN CHIFFRES

23. Certains chiffres témoignent de l'intérêt public croissant pour la base de données MGS :

- depuis son lancement en 2011 jusqu'en mars 2014, le nombre de visites sur le site MGS a progressé de 245%;
- le nombre de visites a doublé en janvier 2012 avec l'introduction de sept langues nationales mises à disposition en plus des trois langues de dépôt du système de Madrid;
- en mars 2014, les principales fonctions (rechercher, valider, parcourir, traduire, exporter et importer) ont généré quelque 10 000 consultations de pages par jour;
- la fonction la plus populaire est la fonction de recherche (88% des pages consultées);
- les langues les plus fréquemment utilisées dans la fonction de recherche sont dans l'ordre : l'anglais, l'espagnol, le français et le russe;
- des pays qui ont adhéré récemment au système de Madrid (p. ex., la Colombie, l'Inde et le Mexique), ainsi que des pays qui ne sont pas encore parties à ce

système (le Chili, le Pérou, l'Argentine, l'Indonésie et la Malaisie) figurent déjà parmi les principaux utilisateurs de la base de données MGS.

BUDGET

24. En 2013, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé l'utilisation du solde des crédits du projet à fin 2013 pour aider certains offices nationaux dans la traduction de la base de données MGS dans leur langue nationale (voir le paragraphe 33 du document MM/A/46/2).

25. L'annexe V contient un tableau présentant la ventilation de la dotation initiale (232 000 francs suisses) mise à disposition par l'OMPI pour la traduction de la base de données MGS et les dépenses effectivement engagées jusqu'au 30 mai 2014 pour le travail de traduction effectué par les offices nationaux initialement retenus pour bénéficier d'un soutien financier ou qui ont demandé à en bénéficier. Le tableau indique en particulier (dans la colonne "Solde") les fonds dont chaque office participant dispose encore pour poursuivre la traduction de la base de données MGS.

26. Au mois de mai 2014, un montant total de 117 343 francs suisses restait disponible pour financer la traduction de la base de données MGS dans les sept langues pour lesquelles un mémorandum d'accord a été signé entre l'OMPI et l'office national correspondant.

27. *L'assemblée est invitée*

i) à prendre note du rapport sur l'état d'avancement de la base de données sur les produits et services du système de Madrid (document MM/A/48/2), et notamment de son paragraphe 26 sur le solde des crédits affectés au projet, et

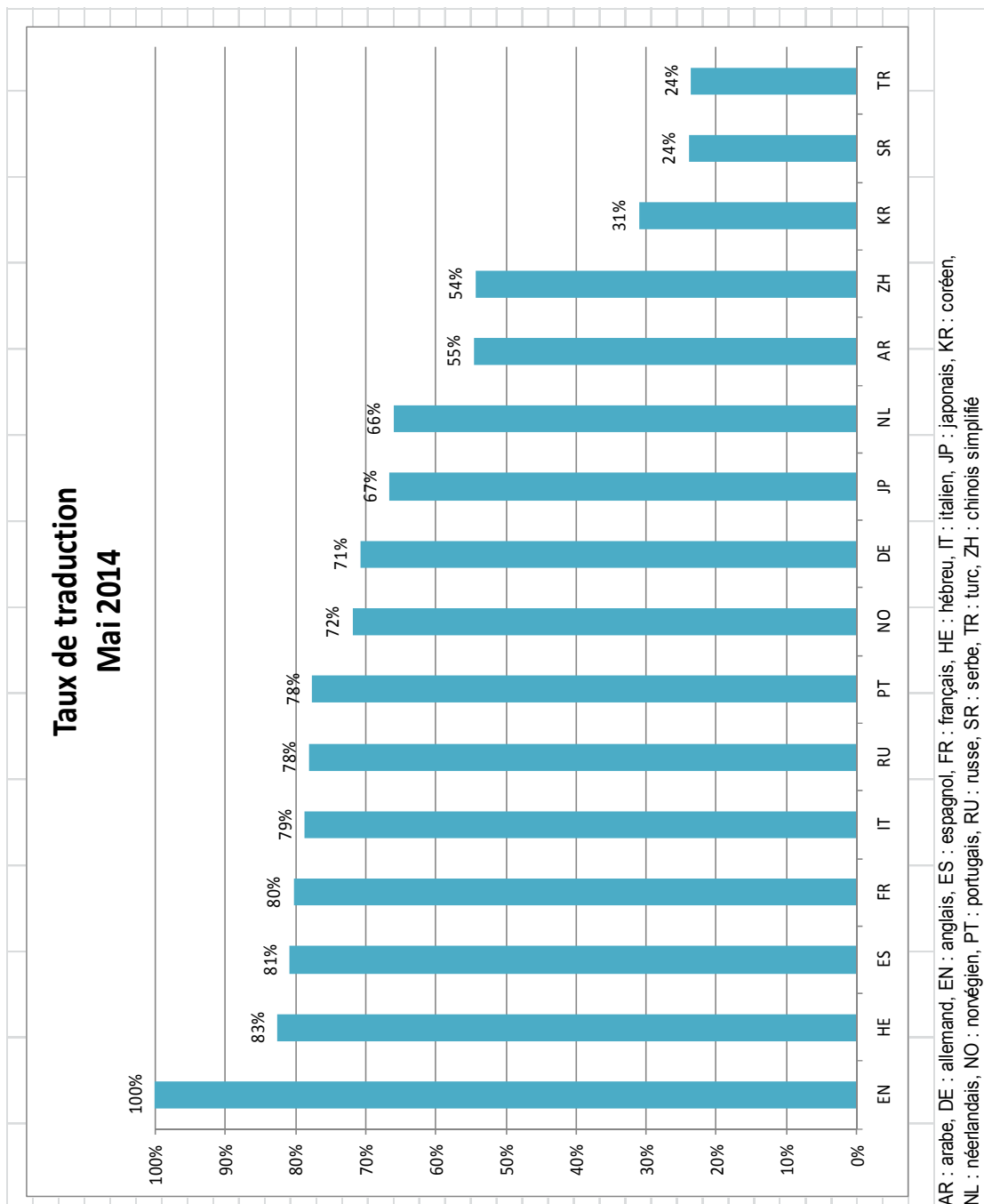
ii) à prier le Bureau international de lui présenter en 2015 un nouveau rapport sur l'état d'avancement de la base de données sur les produits et services du système de Madrid, en indiquant en particulier l'utilisation faite du solde des crédits affectés au projet.

[Les annexes suivent]

**Contenu de la base de données MGS
Mai 2014**

Version linguistique	Concepts	Indications de produits et services
EN - Anglais	34 018	51 944
ES - Espagnol	27 477	34 377
FR - Français	27 322	34 512
AR - Arabe	18 583	24 287
DE - Allemand	24 071	25 939
HE - Hébreu	28 091	29 335
IT - Italien	26 766	29 508
JP - Japonais	22 631	23 090
KR - Coréen	10 572	11 587
NL - Néerlandais	22 477	23 717
NO - Norvégien	24 457	30 225
PT - Portugais	26 378	27 888
RU - Russe	26 559	26 884
SR - Serbe	8 155	8 778
TR - Turc	8 037	9 498
ZH - Chinois	18 499	19 062

[L'annexe II suit]



[L'annexe III suit]

Taux de données relatives à l'acceptation par les parties contractantes désignées Mai 2014



AT : Autriche, BX : Bélarus, BY : Belgique, CH : Suisse, CN : Chine, DE : Allemagne, EM : Union européenne, IL : Israël,
IT : Italie, JP : Japon, KR : République de Corée, RU : Fédération de Russie, SG : Singapour, TR : Turquie, UA : Ukraine, US : États-Unis
d'Amérique

[L'annexe IV suit]

Refus provisoires par Partie contractante

	PC	Partie contractante	2011	2012	2013
1	US	États-Unis d'Amérique	14 959	14 938	17 629
2	JP	Japon	5 936	7 724	7 890
3	RU	Fédération de Russie	5 671	5 649	6 765
4	KR	République de Corée	7 475	5 996	6 478
5	CN	Chine	7 613	8 894	6 435
6	AU	Australie	3 290	3 028	3 455
7	SG	Singapour	2 424	3 760	3 143
8	TR	Turquie	1 162	1 105	2 393
9	EM	Union européenne	1 876	2 189	2 340
10	NO	Norvège	2 062	2 370	2 170
11	IL	Israël	537	934	2 038
12	CH	Suisse	1 757	1 932	1 808
13	Kz	Kazakhstan	1 049	1 280	1 454
14	VN	Viet Nam	1 042	1 381	1 343
15	UA	Ukraine	991	1 025	1 272
16	SY	République arabe syrienne	712	1 358	1 167
17	IR	Iran (République islamique d')	569	509	1 075
18	DE	Allemagne	935	939	940
19	MD	République de Moldova	1 043	1 150	933
20	GB	Royaume-Uni	551	540	714
21	PL	Pologne	857	806	634
22	AM	Arménie	431	469	632
23	EG	Égypte	535	727	598
24	IE	Irlande	449	516	568
25	RO	Roumanie	186	175	547
26	NZ	Nouvelle-Zélande	0	0	544
27	SE	Suède	900	608	533
28	FI	Finlande	529	453	527
29	BY	Bélarus	325	495	490
30	UZ	Ouzbékistan	501	495	486
31	TJ	Tadjikistan	125	168	477
32	CO	Colombie	0	0	437
33	DZ	Algérie	248	233	407
34	EE	Estonie	441	413	407
35	ES	Espagne	426	370	389
36	KP	République populaire démocratique de Corée	377	294	377
37	RS	Serbie	442	569	347
38	PT	Portugal	291	278	333
39	CZ	République tchèque	312	332	322
40	OM	Oman	24	72	294
41	BX	Benelux	278	264	256
42	FR	France	188	211	252
43	MX	Mexique	0	0	247
44	GR	Grèce	187	80	229
45	GE	Géorgie	181	285	224
46	AG	Antigua-et-Barbuda	94	93	213
47	DK	Danemark	181	178	212
48	IS	Islande	223	224	212
49	KG	Kirghizistan	118	267	209
50	AT	Autriche	254	207	191

Données relatives à l'acceptation
disponibles (entièrement ou partiellement)

[L'annexe V suit]

BUDGET POUR LA TRADUCTION DE LA BASE DE DONNÉES Au mois de mai 2014							(Francs suisses)
	Dotation	Dépenses					SOLDE
		2010	2011	2012	2013	2014	
Dotation initiale pour la traduction de la base de données MGS (voir MM/A/44/3, annexe V)	232 000						
ARABE - (Mémoire d'accord avec DCIP - République arabe syrienne)	32 000			12 588		12 588	19 412
CHINOIS (<i>simplifié & traditionnelle</i>) (Accord avec SAIC - Chine)	36 000		15 365	16 967		32 332	3 668
NÉERLANDAIS (Mémoire d'accord avec BOIP - Benelux)	32 000		11 669	6 488		18 157	13 843
ITALIEN (Mémoire d'accord avec UIBM - Italie)	32 000		13 766	5 061	2 486	23 489	8 511
CORÉEN (Mémoire d'accord avec KIPO - République de Corée)	30 000					0	30 000
RUSSIE (Mémoire d'accord avec ROSPATENT - Fédération de Russie)	36 000	13 005	3 033	6 954	1 928	24 920	11 080
SERBIE (Mémoire d'accord avec IPO - République de Serbie)	30 000					0	30 000
Crédits pour la traduction utilisés pour clôturer le budget relatif à la conception en décembre 2011 (voir MM/A/45/2, annexe I)	3 171		3 171			3 171	
Crédits non affectés au mois de mai 2014	829					0	829
PAIEMENTS		13 005	47 004	35 470	17 002	2 176	114 657
SOLDE disponible pour la traduction au mois de mai 2014							117 343

[Fin de l'annexe V et du document]